

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

*Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 20 décembre 2018 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.*

*Sont présents :* M. François Racine, conseiller  
M. Jean-Guy Lajeunesse, conseiller  
M. Yves Legault, conseiller  
M. Jean-Guy Bleau, conseiller

*Sont absents :* M. François Robillard, conseiller (absence non motivée)  
Mme Frédérique Lanthier, conseillère (absence motivée)

*Formant le quorum du conseil sous la présidence de la mairesse M<sup>e</sup> Sonia Paulus.*

*Sont aussi présents :* M. Karl Scanlan, directeur général adjoint  
Me Marie-Josée Russo, greffière

*SUR CE :*

2018-12-395

*ORDRE DU JOUR - ADOPTION*

---

*Il est proposé par le conseiller François Racine  
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse  
et résolu*

*D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2018-12-396

*PROCÈS-VERBAUX - ADOPTION*

---

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault  
appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau  
et résolu*

*D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2018 ainsi que les deux procès-verbaux des séances extraordinaires du 17 décembre 2018 tels que soumis.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2018-12-397

*LISTE DES COMPTES À PAYER - ADOPTION*

---

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault  
appuyé par le conseiller François Racine  
et résolu*

*D'adopter les listes des comptes à payer en date du 30 novembre 2018 :*

*Le 20 décembre 2018*

*Registre des chèques émis (mois précédent) – fonds d'administration totalisant la somme de 166 394,39 \$;*

*Liste des paiements effectués par transferts bancaires totalisant la somme de 506 273,19 \$;*

*Liste des comptes à payer – fonds d'administration totalisant la somme de 604 256,22 \$;*

*De plus, que la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement des sommes dues à ces fournisseurs.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION**

**RÈGLEMENT 1400-44 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1400 AFIN DE MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE POUR AGRANDIR LA ZONE C-601, À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H-705 POUR Y INCLURE LES LOTS 5 979 333 À 5 979 338 ET UNE PARTIE DU LOT 5 979 344.**

---

*le conseiller Yves Legault donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance il présentera, ou fera présenter, un règlement 1400-44 modifiant le règlement de zonage 1400 afin de modifier le plan de zonage pour agrandir la zone C-601, à même une partie de la zone H-705 pour y inclure les lots 5 979 333 à 5 979 338 et une partie du lot 5 979 344.*

*De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.*

2018-12-398

**RÈGLEMENT 608-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 608 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX - ADOPTION**

---

*CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Yves Legault lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 27 novembre 2018 et que le projet de règlement 608-1 relatif au traitement des élus municipaux a été présenté lors de cette même séance;*

*CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville et sur le tableau situé à l'entrée de l'hôtel de ville en date du 28 novembre 2018, le tout conformément à l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par la mairesse Sonia Paulus appuyé par le conseiller Yves Legault et résolu*

*D'adopter le Règlement 608-1 modifiant le règlement numéro 608 relatif au traitement des élus municipaux.*

*Il y a exemption de lecture puisque tous les élus ont reçu le projet de règlement deux (2) jours avant la séance et qu'aucune modification n'a été réalisée au projet de règlement pour adoption finale.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Le 20 décembre 2018**

2018-12-399

RÈGLEMENT 639-2 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE  
ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES EMPLOYÉS  
MUNICIPAUX - ADOPTION

---

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Yves Legault lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 27 novembre 2018 et que le projet de règlement 639-2 concernant le Code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux a été présenté lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une consultation avec les employés concernant le contenu du projet de règlement s'est déroulée, conformément à l'article 18 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, en date du 4 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville et sur le tableau situé à l'entrée de l'hôtel de ville en date du 10 décembre 2018, le tout conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault  
appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau  
et résolu

D'adopter le Règlement 639-2 concernant le Code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux.

Il y a exemption de lecture puisque tous les élus ont reçu le projet de règlement deux (2) jours avant la séance et qu'aucune modification n'a été réalisée au projet de règlement pour adoption finale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-12-400

RÈGLEMENT NUMÉRO 673 CONCERNANT L'ADOPTION  
DES DIVERS TAUX DE TAXES ET DES COMPENSATIONS  
POUR L'ANNÉE 2019 - ADOPTION

---

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Yves Legault lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 17 décembre 2018 et que le projet de règlement 673 concernant l'adoption des divers taux de taxes et des compensations pour l'année 2019 a été présenté lors de cette même séance;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault  
appuyé par le conseiller François Racine  
et résolu

D'adopter le Règlement numéro 673 concernant l'adoption des divers taux de taxes et des compensations pour l'année 2019.

De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 20 décembre 2018

2018-12-401

RÈGLEMENT NUMÉRO 1400-41 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1400 AFIN DE  
MODIFIER LES NORMES POUR LOGEMENT  
SUPPLÉMENTAIRE ET INTERGÉNÉRATIONNEL -  
ADOPTION

---

CONSIDÉRANT l'adoption en août 2012 du règlement 1400, Règlement de zonage du territoire de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT la modification numéro 41 dudit règlement 1400 modifiant les normes pour logement supplémentaire et intergénérationnel.

CONSIDÉRANT la présentation d'un avis de motion et du premier projet de règlement, tel que modifié, en date du 25 septembre 2018;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation publique portant sur le premier projet de règlement P1-1400-41 modifiant le Règlement de zonage, tenue le 19 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette consultation publique n'a donné lieu à aucune modification;

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de règlement le 27 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller François Racine  
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse  
et résolu

D'adopter le Règlement numéro 1400-41 modifiant le règlement de zonage numéro 1400 afin de modifier les normes pour logement supplémentaire et intergénérationnel.

Il y a exemption de lecture puisque tous les élus ont reçu le projet de règlement deux (2) jours avant la séance et qu'aucune modification n'a été réalisée au projet de règlement pour adoption finale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-12-402

RÈGLEMENT NUMÉRO 1400-42 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1400 AFIN DE  
MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE POUR AGRANDIR LA  
ZONE P-325 À MÊME UNE PARTIE DES ZONES H-755 ET  
P-317 POUR Y INCLURE LE LOT 6 279 378 ET DE CRÉER  
LA ZONE P-334 ET D'AJOUTER UNE GRILLE DE  
SPÉCIFICATIONS POUR LA NOUVELLE ZONE AINSI  
CRÉÉE - ADOPTION

---

CONSIDÉRANT l'adoption en août 2012 du règlement 1400, Règlement de zonage du territoire de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT la modification numéro 42 dudit règlement 1400 modifiant le plan de zonage pour agrandir la zone P-325 à même une partie des zones H-755 et P-317 pour y inclure le lot 6 279 378 et de créer la zone P-334 et d'ajouter une grille de spécifications pour la nouvelle zone ainsi créée;

CONSIDÉRANT la présentation d'un avis de motion et du premier projet de règlement, tel

Le 20 décembre 2018

que modifié, en date du 23 octobre 2018;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation publique portant sur le premier projet de règlement P1-1400-42 modifiant le Règlement de zonage, tenue le 19 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette consultation publique n'a donné lieu à aucune modification;

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de règlement le 27 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller François Racine  
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse  
et résolu

D'adopter le Règlement numéro 1400-42 modifiant le règlement de zonage numéro 1400 afin de modifier le plan de zonage pour agrandir la zone P-325 à même une partie des zones H-755 et P-317 pour y inclure le lot 6 279 378 et de créer la zone P-334 et d'ajouter une grille de spécifications pour la nouvelle zone ainsi créée.

Il y a exemption de lecture puisque tous les élus ont reçu le projet de règlement deux (2) jours avant la séance et qu'aucune modification n'a été réalisée au projet de règlement pour adoption finale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-12-403

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P2-1400-43  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO  
1400 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS  
DE LA ZONE M-500 - ADOPTION

---

CONSIDÉRANT l'adoption en août 2012 du règlement 1400, Règlement de zonage du territoire de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT la modification numéro 43 dudit règlement 1400 modifiant le règlement de zonage afin de modifier la grille des spécifications de la zone M-500;

CONSIDÉRANT la présentation d'avis de motion ainsi que du premier projet de règlement lors de la séance tenue le 27 novembre 2018;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation publique portant sur le premier projet de règlement P1-1400-43 modifiant le Règlement de zonage, tenue le 10 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette consultation publique n'a donné lieu à aucune modification;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller François Racine  
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse  
et résolu

D'adopter le second projet de règlement numéro P2-1400-43 modifiant le règlement de zonage numéro 1400 afin de modifier la grille de spécifications de la zone M-500.

Il y a exemption de lecture puisque tous les élus ont reçu le projet de règlement deux (2)

Le 20 décembre 2018

*jours avant la séance et qu'aucune modification n'a été réalisée au projet de règlement.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2018-12-404

*PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1-1400-44  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO  
1400 AFIN DE MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE POUR  
AGRANDIR LA ZONE C-601, À MÊME UNE PARTIE DE LA  
ZONE H-705, POUR Y INCLURE LES LOTS 5 979 333 À  
5 979 338 ET UNE PARTIE DU LOT 5 979 244 -  
ADOPTION*

---

*CONSIDÉRANT QU'un règlement de zonage est en vigueur sur le territoire de la Ville;*

*CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet de modifier le contenu d'un règlement de zonage;*

*CONSIDÉRANT QUE le conseil désire changer le plan de zonage pour agrandir la zone C-601, à même une partie de la zone H-705, pour y inclure les lots 5 979 333 à 5 979 338 et une partie du lot 5 979 344.*

*CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné à la séance tenue le 20 décembre 2018;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller François Racine  
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse  
et résolu*

*D'approuver le premier projet de règlement numéro P1-1400-44 modifiant le règlement de zonage numéro 1400 afin de modifier le plan de zonage pour agrandir la zone C-601, à même une partie de la zone H-705, pour y inclure les lots 5 979 333 à 5 979 338 et une partie du lot 5 979 344, et ce, tel qu'indiqué à l'annexe « A » du présent règlement.*

*De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2018-12-405

*DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE - H-724 À  
MÊME LA ZONE C-610 PAR L'AJOUT DU LOT 5 523 618*

---

*CONSIDÉRANT QU'en date du 13 décembre 2018, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié une demande de changement de zonage pour la zone H-724 à même la zone C-610 par l'ajout du lot 5 523 618 aux fins de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de six (6) unités.;*

*CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 2018-12-42;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller François Racine*

*Le 20 décembre 2018*

*appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse  
et résolu*

*De refuser la demande de changement de zonage pour la zone H-724 à même la zone  
C-610 par l'ajout du lot 5 523 618.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2018-12-406

*POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT  
PSYCHOLOGIQUE ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES-  
ADOPTION*

---

*CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les normes du travail a été modifiée en juin dernier;*

*CONSIDÉRANT QUE ces modifications créent l'obligation pour les municipalités  
d'adopter une politique pour prévenir et mettre fin au harcèlement;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Bleau  
appuyé par le conseiller Yves Legault  
et résolu*

*D'adopter la Politique de prévention du harcèlement psychologique et de traitement des  
plaintes.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2018-12-407

*POLITIQUE DE FINANCEMENT DU RÉGIME  
COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA  
VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC*

---

*CONSIDÉRANT les ententes intervenues entre la Ville et les deux syndicats afin de se  
conformer aux exigences requises par la Loi favorisant la santé financière et la pérennité  
des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal et pour mettre  
en œuvre certaines dispositions législatives;*

*CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir la politique de financement compte tenu des  
modifications découlant des ententes;*

*CONSIDÉRANT QUE le Règlement modifiant le Règlement sur les régimes  
complémentaires de retraite entrée en vigueur le 4 janvier 2018 exige que les régimes de  
retraite à prestations déterminées enregistrés au Québec sont tenus d'adopter une  
politique de financement d'ici le 4 janvier 2019;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault  
appuyé par le conseiller François Racine  
et résolu*

*D'adopter la politique de financement du régime complémentaire de retraite des  
employés de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

*Le 20 décembre 2018*

2018-12-408

ADJOINTE ADMINISTRATIVE AU SERVICE DE  
L'URBANISME- EMBAUCHE

---

*CONSIDÉRANT que le poste d'adjointe administrative au service de l'urbanisme est vacant suite à la nomination de son titulaire au poste de remplacement de l'adjointe administrative au service technique;*

*CONSIDÉRANT que madame Jacinthe Gagnon a posé sa candidature et qu'elle répond aux exigences du poste;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse  
appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau  
et résolu*

*D'entériner la nomination de madame Jacinthe Gagnon aux fins de combler le poste d'adjointe administrative au service de l'urbanisme, poste temporaire à temps plein du 7 janvier 2019 au retour de la titulaire du poste, et ce, conformément à la convention collective de travail du Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 2804, employés cols blancs.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2018-12-409

RÉGIE DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-  
MONTAGNES- BUDGET ET QUOTE-PART 2019

---

*Il est proposé par Le conseiller Yves Legault  
appuyé par Le conseiller Jean-Guy Lajeunesse  
et résolu*

*D'approuver le budget 2019 de la Régie de l'assainissement des eaux de Deux-Montagnes lequel représente un montant de 323 514 \$.*

*D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville pour un montant de 210 887 \$.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2018-12-410

RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-  
MONTAGNES- BUDGET ET QUOTE-PART 2019

---

*Il est proposé par Le conseiller Yves Legault  
appuyé par Le conseiller Jean-Guy Lajeunesse  
et résolu*

*D'approuver le budget 2019 de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes lequel représente un montant de 1 043 674 \$.*

*D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville pour un montant de 355 260 \$.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2018-12-411

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AU FONDS DE

Le 20 décembre 2018



## ROULEMENT

---

CONSIDÉRANT la santé financière globale de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et le financement des projets à venir;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault  
appuyé par le conseiller François Racine  
et résolu

De faire un remboursement anticipé au fonds de roulement au montant de 335 497,42 \$, et ce, afin de libérer celui-ci et le rendre disponible pour le financement des projets à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-12-412

## PG SOLUTIONS INC. – CONTRATS D'ENTRETIEN – OCTROI DU CONTRAT

---

CONSIDÉRANT QUE les contrats annuels d'entretien des différents logiciels utilisés par la Ville viennent à échéance le 31 décembre 2018;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault  
appuyé par le conseiller François Racine  
et résolu

D'autoriser le directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, le renouvellement des contrats annuels d'entretien des différents logiciels avec la firme PG Solutions Inc., et ce, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019 selon les modalités suivantes :

|   |                      |
|---|----------------------|
| AccèsCité Finance                       | 37 415 \$ plus taxes |
| AccèsCité – UEL                         | 5 610 \$ plus taxes  |
| AccèsCité – voilà                       | 2 970 \$ plus taxes  |
| Syged-Gestion des conseils et archives  | 4 180 \$ plus taxes  |
| AccèsCité territoire                    | 20 125 \$ plus taxes |
| AccèsCité Loisirs                       | 2 920 \$ plus taxes  |
| Gestion des Ressources humaines et paie | 5 265 \$ plus taxes  |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-12-413

## AUGMENTATION SALARIALE DES CADRES – ANNÉE 2019

---

Il est proposé par le conseiller Yves Legault  
appuyé par le conseiller François Racine  
et résolu

D'accorder au personnel cadre à l'emploi de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, les

Le 20 décembre 2018

augmentations salariales telles que stipulées à la recommandation du directeur général adjoint, datée du 13 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-12-414

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES – AUTORISATION DE PAIEMENT

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit autoriser certaines dépenses récurrentes pour lesquelles la trésorière ou l'assistante-trésorière ne peut attendre le dépôt mensuel de la liste des comptes à payer;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault appuyé par le conseiller François Racine et résolu

D'autoriser la trésorière ou l'assistante-trésorière à effectuer les paiements hebdomadaires et/ou spécifiques suivants pour l'année civile 2019 :

- a) toutes les dépenses reliées à la rémunération et aux autres avantages dus aux employés en vertu des conventions collectives, des contrats individuels de travail et de l'entente de travail des cadres;
- b) toutes les dépenses reliées à la rémunération et aux autres avantages autorisés dus aux membres du conseil;
- c) tous les frais d'intérêts sur emprunts temporaires et les remboursements de capital et intérêts inhérents sur obligations;
- d) les comptes d'utilité publique tels qu'électricité, téléphonie, Internet, gaz, cellulaires, etc;
- e) toutes les contributions dues par la Ville dont le budget a été approuvé :
  - à la Communauté métropolitaine de Montréal;
  - à la Municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes;
  - à l'Autorité régionale de transport métropolitain / EXO;
  - aux régies intermunicipales auxquelles la Ville participe ainsi qu'aux fournitures de services conclus avec d'autres villes;
- f) tous les remboursements de taxes, dépôts, activités de loisirs payables aux citoyens ou qui furent payés en trop;
- g) tous les frais d'activités autofinancées;
- h) toutes les sommes reliées aux assurances générales de la Ville;
- i) les dépenses spécifiques suivantes :
  - remboursement de petites caisses;
  - essence;
- j) toutes dépenses ou ententes préalablement approuvées par résolution du conseil;
- k) toutes dépenses payables aux entreprises gouvernementales en vertu d'une entente, d'une exigence légale ou d'une loi;

Le 20 décembre 2018

*QU'une liste des dépenses incompressibles soit fournie mensuellement au conseil.*

*QUE l'autorisation accordée, par la présente, à la trésorière de payer les contributions, cotisations et dépenses prévues aux paragraphes ci-haut mentionnés, se limite aux crédits prévus pour ces mêmes dépenses au niveau des prévisions budgétaires de l'année en cours. En cas de dépassement des prévisions budgétaires, seul le directeur général ou le directeur général adjoint peut en autoriser le paiement et en fournir un compte rendu au conseil.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-12-415

AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT  
MÉTROPOLITAIN/EXO - BUDGET ET QUOTE-PART 2019

---

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault  
appuyé par le conseiller François Racine  
et résolu*

*D'autoriser le paiement de la quote-part provisoire de l'Autorité régionale de transport métropolitain / EXO pour un montant de 879 795 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-12-416

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL-  
BUDGET ET QUOTE-PART 2019

---

*Il est proposé par Le conseiller Yves Legault  
appuyé par Le conseiller François Racine  
et résolu*

*D'approuver le budget 2019 de la Communauté Métropolitaine de Montréal lequel représente un montant de 140 025 640 \$.*

*D'autoriser le paiement de la quote-part provisoire de la Ville pour un montant de 300 908 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-12-417

SERVICE INTERMUNICIPAL D'INCENDIE DE DEUX-  
MONTAGNES / SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC- BUDGET  
ET QUOTE-PART 2019

---

*Il est proposé par Le conseiller Yves Legault  
appuyé par Le conseiller François Racine  
et résolu*

*D'approuver le budget 2019 du Service intermunicipal d'incendie de Deux-Montagnes / Sainte-Marthe-sur-le-Lac lequel représente un montant de 2 270 710 \$.*

*D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville pour un montant de 1 176 360 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 20 décembre 2018

2018-12-418

SERVICE INTERMUNICIPAL RELATIF À L'ARÉNA  
OLYMPIA DEUX-MONTAGNES / SAINTE-MARTHE-SUR-  
LE-LAC- BUDGET ET QUOTE-PART 2019

---

*Il est proposé par Le conseiller Yves Legault  
appuyé par Le conseiller François Racine  
et résolu*

*D'approuver le budget 2019 du Service intermunicipal relatif à l'aréna Olympia Deux-Montagnes / Sainte-Marthe-sur-le-Lac lequel représente un montant de 755 598 \$.*

*D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville pour un montant de 303 945 \$.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2018-12-419

SERVICE INTERMUNICIPAL RELATIF AU CENTRE  
D'APPEL D'URGENCE 911- BUDGET ET QUOTE-PART  
2019

---

*Il est proposé par Le conseiller Yves Legault  
appuyé par Le conseiller François Racine  
et résolu*

*D'approuver le budget 2019 du Service intermunicipal relatif au centre d'appel d'urgence 911 lequel représente un montant de 1 462 616 \$.*

*D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville pour un montant de 301 538 \$.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2018-12-420

LA MRC DE DEUX-MONTAGNES- BUDGET ET QUOTE-  
PART 2019

---

*Il est proposé par Le conseiller Yves Legault  
appuyé par Le conseiller François Racine  
et résolu*

*D'approuver le budget 2019 de la MRC de Deux-Montagnes lequel représente un montant de 2 883 778 \$.*

*D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville pour un montant de 97 221 \$.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2018-12-421

LA RÉGIE DE POLICE DU LAC DES DEUX-MONTAGNES-  
BUDGET ET QUOTE-PART 2019

---

*Il est proposé par Le conseiller Yves Legault  
appuyé par Le conseiller François Racine  
et résolu*

*D'approuver le budget 2019 de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes lequel représente un montant de 9 339 094 \$.*

*D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville pour un montant de 3 457 500 \$.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2018-12-422

*DIMINUTION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT  
NON AFFECTÉ*

---

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault  
appuyé par le conseiller François Racine  
et résolu*

*D'autoriser la trésorière à procéder au transfert d'un montant de 1 147 970 \$ de  
l'excédent de fonctionnement non affecté à l'excédent de fonctionnement affecté, et ce,  
afin d'équilibrer le budget pour l'exercice financier 2019.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2018-12-423

*DEMANDE DE RECONNAISSANCE CLUB DE VOLLEYBALL  
STE-MARTHE*

---

*CONSIDÉRANT la demande de reconnaissance reçue par le Club de volleyball  
Ste-Marthe;*

*CONSIDÉRANT QUE les documents soumis respectent la politique de reconnaissance des  
organismes;*

*CONSIDÉRANT QUE l'organisme respecte tous les critères de reconnaissance;*

*CONSIDÉRANT QU'il y a une demande pour ce type de ligue;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Bleau  
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse  
et résolu*

*D'accorder le statut d'organisme local reconnu au Club de volleyball Ste-Marthe.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2018-12-424

*VICTORIA PARENT– AIDE FINANCIÈRE ÉLITE SPORTIVE*

---

*CONSIDÉRANT les exploits sportifs en gymnastique artistique de cette athlète  
marthelacquoise;*

*CONSIDÉRANT QUE Victoria Parent a été la championne de la compétition régionale des  
Laurentides et a obtenu la 3e place au cumulatif de la compétition provinciale Challenge  
des régions 2018;*

*CONSIDÉRANT QU'elle évolue avec brio dans sa discipline;*

*Le 20 décembre 2018*

*CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac désire encourager les jeunes athlètes dans la poursuite de leurs objectifs de performance;*

*CONSIDÉRANT QUE notre politique d'aide financière jeunes athlètes d'élite sportive prévoit un montant de 150 \$ pour les exploits sportifs de niveau provincial;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse  
appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau  
et résolu*

*D'accorder une bourse de 150 \$ à Victoria Parent, gymnaste marthelacquoise afin de souligner ses exploits sportifs et de l'aider à atteindre ses objectifs de performance. L'aide financière sera prise à même le fonds communautaire.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2018-12-425

*ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR DU LAC DES  
DEUX-MONTAGNES - PARTICIPATION FINANCIÈRE*

---

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Bleau  
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse  
et résolu*

*De fixer la participation financière de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac à 50 \$ par joueur inscrit à l'Association du Baseball Mineur du Lac des Deux-Montagnes pour l'année 2019, si celui-ci est résidant de la municipalité et possède une carte de citoyen valide.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2018-12-426

*ASSOCIATION DU BASEBALL RED SOX DES  
LAURENTIDES - PARTICIPATION FINANCIÈRE*

---

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse  
appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau  
et résolu*

*De fixer la participation financière de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac à 50 \$ par joueur inscrit à l'Association du Baseball Red Sox des Laurentides pour l'année 2019, si celui-ci est résidant de la municipalité et possède une carte de citoyen valide.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2018-12-427

*NOÉMIE ROLLAND ET MARC-OLIVIER LAROCHE– AIDE  
FINANCIÈRE ÉLITE SPORTIVE*

---

*CONSIDÉRANT les exploits sportifs de ces deux jeunes athlètes marthelacquois;*

*CONSIDÉRANT QUE Noémie Rolland et Marc-Olivier Laroche ont terminé à la 5e place au Défi canadien en patinage artistique compétitif en couple;*

*Le 20 décembre 2018*

*CONSIDÉRANT QU'ils évoluent avec brio dans leur discipline;*

*CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac désire encourager les jeunes athlètes dans la poursuite de leurs objectifs de performance;*

*CONSIDÉRANT QUE notre politique d'aide financière jeunes athlètes d'élite sportive prévoit un montant de 200 \$ pour les exploits sportifs de niveau national;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Bleau  
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse  
et résolu*

*De souligner les exploits sportifs du duo Noémie Rolland et Marc-Olivier Laroche en patinage artistique et de leur attribuer à chacun une bourse de 200 \$ afin de les soutenir et ainsi contribuer à l'atteinte de leurs objectifs. L'aide financière sera prise à même le fonds communautaire.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

#### *DÉPÔTS*

---

*Dépôt du rapport mensuel des permis de construction – Novembre 2018  
Dépôt du rapport concernant la valeur des constructions – Novembre 2018  
Dépôt du registre des dons 2018  
Dépôt du rapport du directeur général adjoint concernant la signature des contrats*

#### *PÉRIODE DE QUESTIONS*

---

*Les sujets à discuter étant terminés, la mairesse demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.*

*La période de questions étant terminée, la mairesse demande la levée de la séance.*

2018-12-428

#### *LEVÉE DE LA SÉANCE*

---

*Il est proposé par le conseiller François Racine  
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse  
et résolu*

*De lever la séance à 20 h 25*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

---

*MAIRESSE*

---

*GREFFIÈRE*

*Le 20 décembre 2018*